

## **Appel à communication**

### **Faire le droit dans l'espace ottoman, 1800-1914**

Atelier interdisciplinaire et international

Centre d'Études Turques, Ottomanes, Balkaniques et Centrasiatiques (CETOBAC, UMR 8032), Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales, Paris.

Mai 25-26, 2015

**Date-limite: 15/02/2015**

Cet atelier de 2 jours réunira des historiens, anthropologues et linguistes, qui étudient la production du droit dans l'espace ottoman. L'objectif de l'atelier est de cerner le phénomène juridique dans une perspective multidisciplinaire et au-delà des dimensions normative et descriptive des lois et législations. Considérant le droit comme un processus dynamique à multiples facettes, les propositions de présentations pourront traiter, sans s'y limiter, des thèmes suivants:

a) La production du droit en tant que processus social: notre but est d'explorer ici la relation complexe entre le droit, les institutions juridiques et les dynamiques sociales, qui s'étendent de la culture à la religion, de la communauté à la société plus large. Nous visons à cerner la question des rapports entre le droit et les lieux socio-culturels de sa fabrication dans un contexte impérial multiethnique. Cet aspect nécessite également l'étude du droit en relation avec une variété d'acteurs sociaux (avocats, juges, juristes, bureaucrates, diplomates, consuls, savants, intellectuels, journalistes, etc.).

b) La production du droit en tant que processus épistémologique: les approches normatives du droit ottoman l'appréhendent uniquement dans le contexte de réformes légales et ne reflètent pas assez le débat public et le processus épistémologique, qui précèdent les productions textuelles finales. La dimension épistémologique de l'atelier vise à mettre l'accent sur le droit dans toutes ses formes: idées, raisonnements, doctrines émergeant dans les manuels académiques, journaux spécialisés ou monographies. Ce faisant, l'étude porte aussi bien sur les normes de l'Etat que sur d'autres formes de normativité et le rôle de l'éducation dans le développement de la pensée juridique dans l'espace ottoman.

c) Lois locales et discours universels: les lois locales se réfèrent souvent à des idéaux universels afin d'acquérir plus de prestige aux yeux de la population qu'elles gouvernent aussi bien que dans l'arène internationale. En discutant la relation entre « lois locales et discours universels », l'atelier explorera comment les acteurs « locaux » interprètent le principe d'universalité dans leurs énoncés. L'étude de cette relation nécessite également de mettre l'accent sur les questions du transfert juridique et des traductions culturelles dans l'espace ottoman en relation avec des contextes globaux sans négliger la culture juridique contemporaine des espaces voisins (Russie, Iran, les Balkans, etc.).

d) Lois locales et contextes globaux: cet aspect de l'atelier mettra l'accent sur l'impact des mouvements globaux (tels que le constitutionalisme), des tournants diplomatiques, des dynamiques d'impérialisme, des révolutions, etc. sur la production du droit ottoman.

e) L'étude du langage juridique: la loi n'est pas simplement ce que les autorités légales nous communiquent en tant que directives. Partant de la relation entre le langage et la philosophie du droit, nous visons à explorer le rôle du langage dans l'articulation d'une certaine compréhension du droit au-delà de son message d'autorité. L'objectif est d'explorer comment le langage et la terminologie politique « cadrent » les termes et l'esprit des législations, reflètent des références au temps et à la modernité, les idéologies et émotions des législateurs ainsi que leur culture politique. Tout en analysant la production du droit comme un processus linguistique aussi bien que social, nous nous proposons de mettre l'accent, dans un empire multi-ethnique, sur les équivalents changeants des concepts juridiques selon des lieux culturels particuliers, qui sont en même

temps les porteurs d'une certaine philosophie du droit. Nous visons également à aborder la notion d'ambiguïté linguistique en contexte normatif et à explorer comment cette ambiguïté donne lieu à de nouvelles négociations, interprétations et compromis entre les autorités juridiques et les différents segments de la société.

### **Informations pratiques**

L'anglais et le français seront les langues de travail de l'atelier. Nous vous remercions d'adresser, par courrier électronique, une proposition de communication d'environ 300 mots (pour une présentation de 20 minutes), avec un CV actualisé, à Aylin Koçunyan ([aylin.besiryan@eui.eu](mailto:aylin.besiryan@eui.eu)) avant le 15 février 2015. Les messages électroniques doivent être intitulés "Proposition de contribution – Faire le droit". Les propositions doivent être au format Word avec les informations suivantes et dans l'ordre indiqué: a) auteur(s), b) affiliation comme elle devra apparaître dans le programme, c) courrier électronique, d) titre de la proposition, e) résumé de la proposition.

Les participants recevront notification de l'avis du comité de sélection au début mars. Le comité de sélection sera composé des membres suivants: Nathalie Clayer (Centre d'Etudes Turques, Ottomanes, Balkaniques et Centrasiatiques, EHESS, Paris), Benjamin Fortna (SOAS, Université de Londres), Bernard Heyberger (Centre d'Etudes Interdisciplinaires des Faits Religieux, EHESS, Paris), Huricihan İslamoğlu (Université du Bosphore, Istanbul), Dina Khoury (Elliott School of International Affairs, Université George Washington), Laurent Mignon (Oriental Institute, Université d'Oxford), Avi Rubin (Université Ben-Gourion du Néguev), Kent Schull (Université de Binghamton, SUNY, New York), Michel Tissier (Université Rennes 2-Centre de Recherches historiques de l'Ouest/Collegium de Lyon).

Nous considérons la publication d'une sélection de communications dans un volume collectif thématique. Par conséquent, si une proposition est acceptée pour l'atelier par le comité de sélection, une version préparatoire de la communication entière doit être soumise avant le 15 mai 2015.

Nous disposons d'un budget limité pour prendre en charge les frais de voyage des doctorants ou post-doctorants le cas échéant. Les intervenants souhaitant obtenir un financement doivent l'indiquer au moment de la soumission de leur proposition de communication.

L'atelier est proposé dans le cadre du projet intitulé « Matières à transfaire. Espaces-temps d'une globalisation (post-)ottomane », financé par l'Agence nationale de la recherche (ANR-12-GLOB-003), sous la coordination scientifique de Marc Aymes (Centre National de la Recherche Scientifique, CETOBAC, Paris). Pour plus d'informations sur le projet, consulter le lien <http://cetobac.ehess.fr/index.php?1257> .